

ID: 039-243900560-20231214-DCC2023_12_160-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

7 décembre 2023

et qu'elle a été faite le

7 décembre 2023

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 35

<u>Absents suppléés</u> : 0

Absents excusés : 13

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2023 12 160

Objet:

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 14 décembre 2023

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérome FASSENET Mutigney: M. Eric DRUOT Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés: Dampierre: Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER Fraisans: M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Rouffange: Mme Aurore PLANCON Vitreux: M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Segundo ALFONSO

Procurations de vote:

Mandants: Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Valérie BENDERITTER (DAMPIERRE), M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGALLEN (ORCHAMPS), Mme Michèle BOUCARD (ORCHAMPS)

Mandataires: Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Anthony FALCONNET (DAMPIERRE), M. Dominique JOLY (FRAISANS), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. François GRESET (EVANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20231214-DCC2023_12_160-DE

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

- 1. En matière de marchés publics
 - a. Consultations inférieures à 40 000 €
- Marché « Formation BPJEPS/BAFA/BAFD » (décision nº 091-2023)

Titulaire: CEMEA - 6 rue de la Madeleine - 25000 BESANCON

Date de notification: 27 juin 2023

Montant : 20 557,00 € HT

Marché « Acquisition et livraison de matériel informatique - Ecoles et ACM » (décision n° 0116-2023)

Titulaire: DISTRIMATIC - 2 avenue Louis Pasteur - 39570 MONTMOROT

Date de notification : 19 octobre 2023

Montant: 31 704,80 € HT

2. En matière de ressources humaines

- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 111-2023)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Adeline BONTEMPS en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Orchamps;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Sabrina DAUMAS, Responsable, soit la tutrice de la stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

> Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET